



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/19
20 février 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 - 23 mars 2007

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Réseau d'application des mesures douanières dans le réseau de l'Amérique latine – Lutte contre le commerce illicite des SAO dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC)	Canada
Plan de gestion de l'élimination finale en Bolivie (première tranche)	Canada
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO aux Seychelles (première tranche)	France
Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de mise en œuvre pour 2007 en République islamique d'Iran	Allemagne
Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (Groupe I) au Zimbabwe (phase II, première tranche)	Allemagne
Projet-cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants en République démocratique du Congo (première phase)	Italie

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note sur l'organisation du document

1. Ce document fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et tente d'établir si elles pourront être approuvées par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximum de la coopération bilatérale disponible pour l'année 2007. Le document fait aussi référence à d'autres documents de réunion pertinents, comportant une discussion sur les demandes bilatérales. Les documents cités en référence sont traités à d'autres points à l'ordre du jour de la 51^e réunion.
2. La seule demande pleinement examinée dans ce document est celle du Gouvernement du Canada pour le réseau d'application des mesures douanières dans le réseau de l'Amérique latine. Les demandes des autres gouvernements ont été examinées dans des documents englobant d'autres points de l'ordre du jour.
3. L'Allemagne a déjà reçu une approbation pour les tranches annuelles des accords pluriannuels et pour d'autres activités qui ont pleinement utilisé son allocation de 2006 et la majeure partie de celle de 2007. A sa 48^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'informer la Réunion des Parties qu'en raison des approbations de la 48^e réunion, l'Allemagne avait dépassé les 20 pour cent de sa contribution annuelle pour 2006 (décision 48/19b)). A sa 49^e réunion, le Comité exécutif a décidé de continuer à informer la Réunion des Parties des cas où la coopération bilatérale dépassait 20 pour cent de la contribution de 2006 dans la période courante de réapprovisionnement du Fonds, en particulier lorsqu'il s'agissait d'engagements pris à l'égard des accords pluriannuels existants (décision 49/19a)).

Introduction

4. Le Secrétariat a reçu un total de cinq demandes de coopération bilatérale, évaluées à 2 048 817 \$US (y compris les accords pluriannuels) en vue de leur approbation à la 51^e réunion. Ce document présente les projets soumis à l'examen du Comité exécutif, regroupés par agence bilatérale.

5. Le tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes, par agence bilatérale.

Tableau 1

VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
Canada	258 770	2
France	135 600	1
Allemagne	1 219 510	2
Italie	434 937	1
TOTAL	2 044 817	6

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Introduction

6. Le Tableau 2 présente un résumé des demandes du Gouvernement du Canada au titre de la coopération bilatérale. La valeur de ces demandes ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Canada pour 2007 (940 073 \$US) et le Canada n'a pas dépassé son allocation pour 2006.

Tableau 2

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Réseau d'application des mesures douanières dans le réseau de l'Amérique latine – Lutte contre le commerce illicite des SAO dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Région ALC	150 000	50 000
Plan de gestion de l'élimination finale en Bolivie (première tranche)	Bolivie	79 000	(1)
Frais d'agence		29 770	6 500
TOTAL		258 770	56 500

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/25

RÉGION DE L'AMÉRIQUE LATINE : Réseau d'application des mesures douanières (150 000 \$US)

Description du projet

7. Le Gouvernement du Canada présente, avec le PNUE, un projet pour la mise sur pied d'un réseau régional d'exécution en Amérique latine. Ce projet sera mis en oeuvre à travers les activités de réseau du PNUE dans le cadre du PAC et en lien avec le réseau ODSOINET/ALC.

8. Le Secrétariat a constaté que ce projet reprend le concept d'un ancien projet approuvé pour améliorer la surveillance et la réglementation des importations de SAO dans la région de l'Asie et du Pacifique, avec un financement du Fonds multilatéral au titre de l'assistance bilatérale de la Suède. Le projet proposé vise à reproduire le réseau des administrateurs des SAO et des agents de douane de la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, financé par la Suède dans le cadre de son programme bilatéral sous les auspices du Fonds multilatéral.

9. Le réseau prévu englobera les 20 pays qui font partie du réseau des administrateurs des SAO en Amérique latine, géré par le Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE à travers l'équipe régionale du PAC au bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine. Le projet a pour principal objectif de lutter contre le commerce illicite des SAO par l'instauration et le maintien d'une coopération régionale destinée à contrôler les mouvements transfrontaliers de SAO (à l'intérieur du cadre du ODSOINET/Amérique du Sud, latine et centrale) et d'encourager la coopération entre les services douaniers, les autres agents d'exécution et les agents de coordination de l'ozone dans la région. Le PNUE propose le réseau d'application des mesures

douanières (CENet) comme une initiative de trois ans, avec la tenue de six réunions, au total, pour les agents des douanes et de l'ozone. Il propose aussi l'élaboration d'outils d'exécution utiles pour la région.

10. Le projet est déposé avec un budget proposé total de 390 000 \$US dont 240 000 \$US seraient gérés par le PNUE et 150 000 \$US sous la forme d'assistance bilatérale du Gouvernement du Canada. Le volet du PNUE financerait la participation de 20 agents des douanes de la région ALC à six réunions sur une période de trois ans, incluant les frais de déplacement et les indemnités de séjour. Le Gouvernement du Canada assumerait les coûts des autres éléments, tels que les experts, les conférenciers, l'organisation locale des réunions et l'élaboration des outils d'exécution et autres outils de gestion.

Observations du Secrétariat du Fonds

11. La proposition de projet présente un portrait complet de la situation actuelle du commerce des SAO dans la région et donne des exemples des discussions et des conclusions de réunions antérieures qui ont examiné ces questions. Pour obtenir un engagement initial sur la mise en place d'un tel réseau, le Secrétariat a demandé des précisions au sujet d'éventuelles consultations officieuses avec les agents des douanes et d'exécution dans la région. Le Gouvernement du Canada a indiqué au Secrétariat qu'il y avait eu, au total, deux réunions du réseau en 2005 et en 2006, avec la participation d'agents des douanes d'expérience, de producteurs et de négociants de SAO dans la région ALC. Ces rencontres ont traité des défis et des expériences en matière de contrôle du commerce, y compris le commerce illicite des SAO et des technologies contenant des SAO. Le Canada a confirmé l'existence d'un intérêt évident chez les représentants des services douaniers pour démarrer ce projet dans la région.

12. Dans ses discussions avec le Gouvernement du Canada, le Secrétariat a constaté que même si ce projet est présenté au titre de l'assistance bilatérale, il devrait être examiné dans le cadre du budget du PAC du PNUE, puisque le réseautage est une activité du ressort du PAC et qu'il est déjà financé comme tel. En approuvant le financement du PAC pour 2007, le Comité exécutif encourageait clairement *le PNUE à continuer de hiérarchiser les projets concernant l'allocation des fonds parmi les rubriques budgétaires du PAC afin de prendre en considération l'évolution de ces priorités* (décision 50/26) En demandant au PNUE et au Canada s'il y avait eu évolution des priorités, le Secrétariat a appris qu'au cas où le budget courant du PAC devrait inclure ce projet, le financement des autres priorités régionales serait compromis. Le PNUE et le Gouvernement du Canada ont tous deux indiqué qu'une partie des fonds du PAC serait utilisée pour appuyer la participation d'autres pays dans la région ALC, au besoin.

13. Le Secrétariat attire l'attention du Comité exécutif sur le fait que ce projet figurait dans le plan d'activités de la Suède pour 2006, tel que présenté à la 48e réunion, selon la décision 48/5. En décidant de maintenir ce projet dans le plan d'activités de la Suède pour 2006, le Comité exécutif a précisé que l'activité était requise, quoique qu'indirectement, pour réaliser la conformité. Depuis que la Suède a mis un terme à son assistance bilatérale dans le cadre du Fonds multilatéral, le Canada a repris le projet.

14. Le Secrétariat a comparé les coûts associés à ce projet avec le financement du PAC approuvé pour la région ALC et considère les coûts proposés comme raisonnables.

15. A la lumière de ces observations et suite aux discussions entre le Secrétariat, le Gouvernement du Canada et le PNUE, il a été convenu de recommander un financement pour la première année du projet seulement, sous réserve de l'approbation du financement pour les deux années suivantes. Cela permettrait au réseau de recueillir l'engagement nécessaire et d'assurer la pérennité de son fonctionnement.

Recommandation du Secrétariat

16. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de ce projet pour un an seulement, avec les niveaux de financement suivants : Canada, 50 000 \$US plus les coûts d'appui et PNUE, 80 000 \$US, plus les coûts d'appui. Cette recommandation est faite sous réserve des approbations de financement futures pour les deux autres années proposées dans le projet.

BOLIVIE : Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) (79 000 \$US)

17. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds multilatéral se trouvent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/25.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

18. Le tableau 3 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Gouvernement de la France. La valeur de cette demande (135 600 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la France pour 2007 (2 015 159 \$US) et la France n'a pas dépassé son allocation pour 2006.

Tableau 3

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	Seychelles	120 000	(1)
Frais d'agence		15 600	
TOTAL		135 600	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/36

SEYCHELLES : Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) (120 000 \$US)

19. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/36.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

20. Le tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Gouvernement de l'Allemagne. L'Allemagne a déposé deux projets totalisant 1 219 510 \$US (y compris les frais d'agence) pour approbation à cette réunion du Comité exécutif. Tel que mentionné au paragraphe 3, l'Allemagne a déjà pleinement utilisé son allocation bilatérale de 20 pour cent pour 2006 (2 894 744 \$US). Un montant de 2 248 051 \$US a été alloué à la coopération bilatérale pour 2007. Le montant demandé (1 219 510 \$US), plus le montant déjà annoncé dans le cadre du programme bilatéral de l'Allemagne pour 2007 (2 248 051 \$US) dépassent l'allocation de 20 pour cent de l'Allemagne pour 2007.

Tableau 4

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de mise en œuvre pour 2007	République islamique d'Iran	920 868	(1)
Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, première tranche)	Zimbabwe	175 000	(2)
Frais d'agence		123 642	
TOTAL		1 219 510	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/31

(2) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/38

Recommandation du Secrétariat

21. Conformément à la décision 49/19a) le Comité exécutif pourrait informer les Parties du niveau des contributions bilatérales allouées à la contribution de l'Allemagne pour 2008 si le Comité accepte de financer le projet suite à l'examen de l'enjeu du plan d'activités identifié dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/7.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN : Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de mise en œuvre pour 2007 (920 868 \$US)

22. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/31.

ZIMBABWE : Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, première tranche) (175 000 \$US)

23. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/38.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE

Introduction

24. Le tableau 5 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Gouvernement de l'Italie. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Italie pour 2006 ou 2007 (1 632 512 \$US). Bien qu'aucun projet n'ait été approuvé pour les contributions de l'Italie en 2006; cette activité, si elle est approuvée, pourrait être affectée aux contributions de l'Italie pour 2006 étant donné que l'Italie prévoit soumettre des activités en 2007 pour ses contributions de 2006 et 2007.

Tableau 5

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet-cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (première phase)	République démocratique du Congo	384 900	(1)
Frais d'agence		50 037	
TOTAL		434 937	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/27

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Projet-cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (première phase) (384 900 \$US)

25. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/27.